

Entre :

MARKET PLACE SERVICES (MP-SERVICES)

SARL MP-SERVICES au capital social de 675.000 F

RCCM: RB COT 17 B 19522 - IFU: 3201710071020

BP 693 ABOMEY CALAVI BENIN

Représenté par Madame CHARBELLE AKPO, Gérante

Editeur du site internet : www.gabon-voyage-afrique.online

Appelé l'Editeur, ou MP-SERVICES

Et

(Prestataire)

Représenté par

Appelé, le Prestataire

Il est convenu ce qui suit :

Le concept :

Dans le cadre d'une place de marché internet dédiée aux voyages vers le GABON, l'Editeur met en place une offre de prestations destinée aux voyageurs étrangers voulant organiser par eux-mêmes leur séjour au GABON.

Cette offre se décline de la manière suivante :

- La location de véhicule avec ou sans chauffeur,
- Location d'hébergement avec de services de conciergerie,
- Organisation de voyages touristiques au Gabon.

Le prestataire signataire de la présente accepte **d'intégrer le site internet de PLACE DE MARCHE destiné au GABON dans le cadre ses activités :**

- De location de véhicules
- De location d'hébergement
- D'organisation de voyages

1. Prestations offertes par la plateforme :

Dans le cadre du présent contrat d'intégration à la PLACE DE MARCHE dédiée au GABON, l'Editeur propose les prestations suivantes :

- Pages internet dédiées à l'offre de prestations, suivant la structure :
 - Location de Véhicules
 - Berlines
 - 4x4
 - Bus et minibus
 - Location d'hébergements
 - Meublés
 - Services de conciergerie
 - Organisation de voyages
 - Par région touristique
- Cahier des charges annuel pour tenir à jour les offres et les évolutions techniques
- Système de formulaire et de réservations en ligne
- Système de paiement en ligne et d'encaissement par cartes bancaires
- Publicité commerciale et référencement des pages dédiées
- Gestion des demandes avant réservation
- Gestion des flux financiers à partir de la France. (Paiement acomptes, des soldes)
- Gestion des litiges clients
- Gestion des annulations clients

2. La prestation du prestataire se réalise dans les conditions tarifaires suivantes :

a. Location de véhicules

i. Description des véhicules et tarifs

Le prestataire s'engage à proposer à la location, des véhicules en bon état de fonctionnement, propres, et assurés pour l'activité de location. Ces véhicules feront l'objet d'une fiche descriptive individuel suivant le modèle annexé au contrat, soit par type de véhicules, soit par modèle de véhicules. Ces fiches descriptives serviront de base à la publication sur la plateforme.

L'éditeur se réserve le droit de modifier le prix public en fonction de la devise de facturation (autre que le FCFA) et du mode de paiement choisi par le client.

ii. Les forfaits carburants

Dans le cadre de l'offre commerciale, la plateforme propose des forfaits carburants à ses clients. Le prix du carburant est défini au km, il est calculé en fonction de la consommation moyenne du véhicule et le prix du litre du carburant. Le prestat

Ce forfait carburant sur le plan commercial peut revêtir deux formes :

- **Une avance carburant remboursable** : Dans ce cas le client consigne une avance carburant auprès de l'éditeur estimé en fonction du circuit.

- **Un forfait fixe** : Dans ce cas le forfait est acquis et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Toutefois l'éditeur garantit au prestataire le remboursement des frais de carburant effectivement déboursé qui sont calculés sur la base de la fiche descriptive de chaque véhicule et de la fourniture de la feuille de route signée par le client.

iii. La feuille de route

Chaque contrat de réservation est accompagné d'une feuille de route adressée au client et au prestataire. La feuille de route constitue l'outil de liaison entre l'éditeur, le prestataire et le client. Elle mentionne les conditions du contrat de location, et notamment, et permet de suivre chaque jour le kilométrage parcouru et le nombre d'heures de conduite. Il appartient au prestataire de s'assurer que la feuille de route est correctement remplie et la copie doit être adressée en fin de prestation à l'éditeur pour valider le bon déroulement du contrat et le cas échéant ajuster le forfait carburant et de valider les éventuelles heures de dépassement du chauffeur.

La feuille de route constitue un outil juridique en cas de contestation par le client de la prestation, celui-ci doit mentionner ses remarques sur le document.

iv. **Etat du véhicule et gestion des pannes :**

Le Prestataire est responsable du bon fonctionnement du véhicule, et le prestataire doit s'assurer que son véhicule est couvert par une assurance responsabilité civile accident.

En cas de pannes ou de toute autre avarie au cours d'une location, l'immobilisation du véhicule ne peut être supérieure à 2 heures. Dans le cas où MP-SERVICES devra procéder au remplacement du véhicule du prestataire, ce remplacement se fera à la charge du prestataire.

a. Location d'hébergement

i. **Description de l'offre**

La PLACE DE MARCHE dispose d'une rubrique hébergements meublés et services associés. Ces hébergements sont destinés essentiellement à une clientèle internationale qui séjourne au Gabon pour une période plus ou moins longue. Cette offre d'hébergements est complétée par des services associés facultatif, à savoir :

- Personnel de ménage
- Abonnements divers (eau, électricité, télévision, internet, téléphone, etc.)
- L'entretien
- Le linge de maison
- Les ustensiles de cuisine
- Etc.

Les services associés font l'objet d'un cahier des charges sur la base de la demande formulée par le client.

ii. **La tarification et la facturation**

La tarification des hébergements intègre selon les contrats et le choix des clients :

- Le prix du loyer
- Les frais d'agence éventuels
- Les frais de personnel,
- Les services associés

La facturation est périodique, pour les contrats supérieurs à 3 mois, la facturation est trimestrielle avec paiement d'avance, pour les contrats inférieurs à 3 mois pour la durée du contrat avec paiement d'avance.



b. Organisation de voyages touristiques

La PLACE DE MARCHÉ propose une rubrique voyages touristiques à destination du GABON. Cette offre est destinée à une clientèle internationale qui souhaite les attraits touristiques du GABON.

La structure de l'offre touristique est de la responsabilité du prestataire.

Les offres touristiques doivent être précises, et décrites précisément avec le détail du circuit ou de l'excursion, les éléments tarifaires inclus et exclus de la prestation touristique.

Les circuits et excursions seront publiés sur la PLACE DE MARCHÉ sous la responsabilité du prestataire.

3. Processus de commandes entre le client, l'éditeur, et le prestataire.

Les clients de la d'éditeur dispose de deux types de processus de réservation ou de commande, un mode automatique de réservation, un mode manuel à travers des formulaires.

a. Le mode automatique :

Le mode automatique peut être activé pour les réservations simples.

Dans ce cas, le client de la plateforme procède à la réservation en ligne de sa prestation en temps réel, la réservation est confirmée après la validation du paiement par carte bancaire en euros d'un acompte ou de la totalité de la prestation.

Dans ce cas le prestataire reçoit par mail directement la copie de la commande. L'activation de ce mode de réservation oblige le prestataire à garantir la disponibilité de la prestation et s'engage à la réaliser dans les conditions définis dans l'offre de service décrite sur le site internet.

b. Le mode manuel :

i. Le processus de réservation des clients

Ce mode de traitement des réservations est le plus couramment utilisé. Il permet aux clients de la place de marché de formuler une demande spécifique de prestations.

Dans ce cas, les pages du site internet de la place de marché sont équipées d'un formulaire de demandes correspondant à la prestation demandée.

Ce formulaire, permet au client de définir son besoin avec plus ou moins de précisions.

A réception de ce formulaire, le service commercial de MP-SERVICES accuse réception et demande d'éventuelles compléments d'informations.

Sur la base des informations reçues et en fonction des informations demandées auprès du prestataire, MP-SERVICES établit un devis.

Ce devis est libellé en FCFA et en EUROS, sur demande spécifique du client il peut être établi dans une autre devise.

Après validation du devis par le client, un contrat est établi entre MP-SERVICES et le client.

Le contrat devient une OPTION DE RESERVATION après réception de l'acompte, et RESERVATION après le paiement complet de la prestation.

Cependant, dans le cas très spécifique de contrats avec des organismes internationaux ou des entreprises internationales, la RESERVATION devient définitive après validation du service compétent. Le paiement intervient souvent après la prestation.

ii. Le processus de commande auprès du prestataire.

Le prestataire est tenu informé des différentes étapes à partir de l'OPTION DE RESERVATION.

La commande est adressée au prestataire dès que la RESERVATION est définitive.

Une commande détaillée est adressée au prestataire.

Avant l'arrivée du client, le prestataire reçoit la feuille de route de la prestation avec le détail journalier.

4. Les conditions de règlement des prestations

D'une manière générale MP-SERVICES ne règle pas d'avance sur les prestations. MP-SERVICES transfère les fonds reçus des clients déduction faite de la marge commerciale et correspondant à la commande établie.

D'une manière générale, le client règle le solde de la facture avant le début de la prestation, soit directement auprès de MP-SERVICES, soit auprès du prestataire.

a. Paiement auprès de MP-SERVICES

Dans ce cas de figure, MP-SERVICES garantit le bon déroulement de la prestation auprès des clients et donc assure le risque commercial.

Pour garantir ce risque commercial, MP-SERVICES règlera par virement ou transfert cash 50% de la commande, le solde sera réglé par le même canal après réception de la feuille de route validée par le client.

b. Règlement auprès du prestataire

Dans où le client souhaite régler le solde de la prestation directement auprès du prestataire, celui-ci encaissera le montant indiqué par MP-SERVICES.

Dans ce cas de figure, le prestataire s'engage à régler les litiges directement avec le client. MP-SERVICES n'assurant pas le risque commercial de la prestation.

c. Paiement des organismes internationaux ou grandes entreprises internationales

Ces contrats obéissant à des règles spécifiques, MP-SERVICES et le prestataire établiront des accords spécifiques pour chacun de ces contrats.

d. Devise de paiement des commandes et frais de transfert.

Les prestations sont réglées en FCFA. Les frais de transfert sont partagés entre MP-SERVICES et le prestataire.

5. Dispositions particulières :

a. Exécution de bonne foi du contrat

Le place de marché s'adresse à une clientèle internationale, située en dehors du Gabon, ou à des organismes internationaux, le prestataire s'engage à ne pas concurrencer déloyalement la plateforme internet GABON-VOYAGE-AFRIQUE.ONLINE, notamment en pratiquant des tarifs inférieurs pour les mêmes prestations.

Par ailleurs, le prestataire s'engage à répondre aux demandes formulées par MP-SERVICES concernant les En les prestations définies en annexes du contrat.

b. Durée du contrat :

Le contrat est fixé pour une durée indéterminée, il pourra être rompu avec un préavis de TROIS MOIS notifié par écrit entre les parties par le moyen le plus approprié

c. Les annexes du contrat :

Le contrat comporte plusieurs annexes qui pourront être mise à jour régulièrement sans que le présent contrat soit remis en cause, ces annexes définissent :

- La liste des prestations que le prestataire souhaite commercialiser sur la place de marché : GABON-VOYAGE-AFRIQUE.ONLINE

- Le cahier des charges des prestations commercialisées
- Les conditions commerciales publiques opposables aux clients de la place de marché, GABON-VOYAGE-AFRIQUE.ONLINE
- Les informations pratiques de fonctionnement et d'administration entre MP-SERVICES et le prestataire.

d. Attribution de juridiction

Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit béninois.

Elles se déclarent d'accord, en cas de différend sur l'exécution et/ou sur l'interprétation du présent contrat, d'épuiser toutes les possibilités de solution amiable entre elles et notamment avoir recours au **Centre d'arbitrage de Médiation et de Conciliation de la CCIB**.

A défaut de solution amiable, de soumettre le litige devant le Tribunal de compétent de Cotonou, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, procédures d'urgence ou procédures conservatoires.

Fait en double exemplaire

A Cotonou le

L'éditeur
MP-SERVICE

Le prestataire